

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N°06/2021 de la séance du
Lundi 6 décembre 2021 – à 20h00
En la Salle de gym de Veytaux

Président : M. Pascal Ruch

Présents : 27 membres

Excusés : 7 membres

Mmes/MM : A. Koschevnikov, S. Montano, J.-L. Puenzieux, A. Ramser, S. I. Ronnerström, V. Schweizer Ronnerström et E. Tramparulo

Absent : 1 membre
Mme Dinklage

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 SEPTEMBRE 2021 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Présentation de l'ASR
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre
5. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Démission annoncée sous forme de lettre (Mme Humbert Bosson)
 - b) Groupe de préparation des séances du Conseil communal
 - c) Résultat des votations fédérales du 28 novembre 2021
 - d) Sortie du Conseil communal autour de Veytaux
6. Election d'un/e 1^{er} vice-Président/e
7. Election d'un/e 2^{ème} vice-Président/e
8. Election d'un membre à la commission de gestion et des finances
9. Communications de la Municipalité
10. Réponse au postulat de M. J. Delmatti intitulé « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre, continue et fluide le long du lac » (Communication/rapport No 08/2021)
11. Préavis de la Municipalité

- a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier à la rue Bonivard et celle du They (préavis No 15/2021)
12. Rapports des commissions
- a) Relatif au budget communal 2022 (préavis No 12/2021)
 - b) Relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera (préavis No 13/2021)
 - c) Relatif au budget 2022 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 14/2021)
13. Questions et propositions individuelles

M. le Président, P. Ruch, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Fabienne Curchod, M. Blum, Huissier, M. Progin, agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs, M. Frédéric Pilloud, Directeur de l'Association Sécurité Riviera (ASR), et M. Melikian, Commandant de la Police de Montreux-Riviera.

M. le Président, P. Ruch, demande à M. Castioni de remplacer M. Koschevnikov en qualité de scrutateur.

1. APPEL

M. le Président, P. Ruch, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, P. Ruch, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION DE L'ASR

M. le Président, P. Ruch, laisse la parole à M. Rey Lescure et rappelle qu'il est membre du comité de direction de l'ASR.

M. Rey Lescure remercie le Président et a l'immense plaisir et honneur de recevoir ce jour M. Pilloud, Directeur de l'ASR, et M. Melikian, Commandant de la Police Montreux-Riviera. Il rappelle que ASR n'est pas la police mais il s'agit de quatre services sécuritaires de la Riviera. On y trouve notamment : la protection civile, les ambulances, la police Riviera et les services

généraux. ASR est l'abréviation de « Association Sécurité Riviera ». Il explique qu'il s'agit d'une structure qui est enviée dans tout le canton. Il passe la parole à M. Pilloud.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Rey Lescure.

Le Directeur de l'ASR, M. Frédéric Pilloud, accompagné par le chef de service et commandant de la Police Riviera, M. Ruben Melikian, a présenté un exposé très complet et captivant sur l'organisation, la mission et les enjeux auxquels est appelée à répondre cette importante association intercommunale. "Le service à la population" en est le fondement et la priorité première.

Monsieur le Président, P. Ruch, remercie vivement Monsieur Pilloud pour son brillant exposé et lui souhaite plein succès dans l'exercice de cette importante fonction.

A noter que le Directeur de l'ASR, Monsieur Frédéric Pilloud, a donné son autorisation pour que le powerpoint qui a servi de support à sa présentation soit mis à disposition des Conseillères et Conseillers "dans le respect de sa confidentialité", c'est-à-dire réservée à la connaissance des membres de l'Assemblée et qu'il ne doit pas être diffusé au-delà.

Il est mis à disposition en annexe pour les Conseillères et Conseillers.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Pilloud pour son excellente présentation et a l'impression que cette association est entre de très bonnes mains. Il demande si l'assemblée a des questions.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président, P. Ruch, offre un modeste présent à M. Pilloud en guise de reconnaissance pour son exposé. Ce dernier remercie l'assemblée de son accueil et lui souhaite de fructueux débats et de belles fêtes.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a une adjonction ou modification à y apporter.

M. Sherif demande d'enlever les accents aigus sur son nom.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2021 est accepté à l'unanimité.

M. le Président, P. Ruch, remercie le secrétaire du Conseil pour son excellent travail.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Démission annoncée sous forme de lettre (Mme Humbert Bosson)

M. le Président, P. Ruch, annonce la démission de Mme Humbert Bosson et avec son accord, lit la lettre qu'elle a écrite.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au printemps passé j'ai été approchée par Mme Sonia Thelin, qui m'a encouragée à proposer ma candidature au Conseil Communal de Veytaux. J'étais hésitante mais ai décidé que consacrer de son temps à la communauté était une bonne façon de participer à la vie locale que j'apprécie beaucoup. Je n'étais pas non plus inquiète car proposition de candidature ne rime pas forcément avec élection, donc rien n'était encore écrit.

Je remercie les électeurs de Veytaux de m'avoir accordé leur confiance car j'ai effectivement été élue. Il m'a été indiqué que le travail n'était pas important et qu'il s'agissait de cinq à six séances par année. Je constate que de siéger à la commission de gestion demande un engagement conséquent. Déjà trois séances à examiner des chiffres, à se renseigner, à réfléchir, à lire des documents pour se faire un avis à connaissance de cause et ce n'est pas terminé à ce que j'ai compris.

Mais la vie amène son lot de changement et un projet de déménagement pour la fin de l'année prochaine se profile. Dès lors je trouve que le temps investit pour ensuite quitter le Conseil communal à fin 2022 est trop important.

J'aurai volontiers accordé ce temps à une législature entière. Comme ce n'est pas le cas et que je suis d'ores et déjà engagée dans d'autres projets, je vous présente ma démission pour le 31 décembre 2021.

Si d'aventure une rétribution devait m'échoir pour la fonction assumée en ce début de législature, je souhaite qu'elle soit partagée par moitié entre « Pro Veytaux » et la halte-garderie de Veytaux.

Je vous remercie de votre accueil au sein de la communauté des Veytausiennes et des Veytausiens et souhaite plein succès aux projets de la commune. Je vous adresse Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, mes meilleurs messages. »

M. le Président, P. Ruch, remercie Mme Humbert Bosson pour sa lettre qui est très bien écrite. Il salue la qualité de son engagement et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Applaudissements de l'assemblée.

b) Groupe de préparation des séances du Conseil communal

M. le Président, P. Ruch, informe qu'un groupe de préparation des séances du Conseil communal a été créé à l'initiative de quelques conseillers. Cette séance de préparation organisée, en général, la semaine qui précède la séance du Conseil. Il précise qu'elle est ouverte à tous les membres du Conseil et qu'elle offre une occasion intéressante pour se préparer aux débats et aborder certains points mis à l'ordre du jour.

c) **Résultat des votations fédérales du 28 novembre 2021**

1^{er} objet : « *Initiative sur les soins infirmiers* »

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a eu 336 bulletins rentrés dont 330 valables. Cet objet a été rejeté au niveau communal avec 129 « non » contre 201 « oui ». La participation était de 63,40%. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

201 oui 129 non 63% env.

2^{ème} objet : « *Initiative sur la justice* »

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a eu 333 bulletins rentrés dont 317 valables. Cet objet a été rejeté au niveau communal avec 227 « non » contre 90 « oui ». La participation était de 62,83%. Cette votation a également été refusée au niveau cantonal et fédéral.

3^{ème} objet : « *Modification du 19 mars 2021 de la loi COVID-19* »

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il y a eu 338 bulletins rentrés dont 327 valables. Cet objet a été rejeté au niveau communal avec 132 « non » contre 195 « oui ». La participation était de 63,77%. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

M. le Président, P. Ruch, relève le fait qu'il s'agit de la 4^{ème} meilleure participation au niveau fédéral, cantonal et communal.

d) **Sortie du Conseil communal de début de législature**

M. le Président, P. Ruch, informe qu'une date pour la traditionnelle sortie du Conseil communal de début de législature a été fixée le samedi 18 juin 2022. Cette « course d'école » permettra de découvrir la partie géographique supérieure de notre commune avec le sommet des Rochers de Naye comme point culminant de cette excursion. Cette course est généralement organisée par M. le Municipal Igor Rinaldi.

M. Rinaldi informe que cette sortie commencera aux alentours de 8h00 et finira vers 17h00. Il informe également que cette activité est adaptée en fonction de chaque personne et qu'il y aura différents groupes qui iront à leur vitesse.

M. le président, P. Ruch, remercie M. le Municipal I, Rinaldi pour ces indications.

6. **ELECTION D'UN/E 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT/E**

M. le Président, P. Ruch, rappelle qu'il était difficile de trouver des candidats lors de la dernière séance. Il a donc le plaisir d'annoncer une candidature pour la 1^{ère} vice-présidence ainsi que pour la 2^{ème}.

M. le Président, P. Ruch, propose la candidature de Mme Valérie Wicht pour le poste de 1^{ère} vice-présidente.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a d'autres candidatures.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président, P. Ruch, demande à un membre du Conseil de présenter la candidature de Mme Wicht.

Mme Gademann présente Mme Wicht.

« Valérie Wicht vit à Veytaux depuis sa naissance en 1980. Elle a effectué sa scolarité dans le cercle scolaire de Montreux-Veytaux, puis son gymnase et ses études universitaires à Lausanne, avec une année en Allemagne, à la Haute Ecole de Sport de Cologne. Après avoir obtenu son master en sciences du sport et en lettres, ainsi que son diplôme de maîtresse spécialiste de la Haute Ecole Pédagogique, elle enseigne l'éducation physique, l'allemand et l'anglais dans l'établissement scolaire de Villeneuve depuis 2004.

A côté de sa vie professionnelle, Valérie est très engagée dans le sport. Elle en pratique elle-même (course à pied, volleyball, ski, snowboard) et elle l'enseigne pendant son temps libre (entraîneur de gym à Montreux, enseignante de sports de neige pour l'Université de Lausanne et monitrice dans différents camps). Elle est également juge internationale de gymnastique artistique et fonctionne bénévolement comme membre d'un groupe spécialisé de la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG).

Au niveau de la vie associative, elle donne régulièrement de son temps pour des manifestations culturelles et sportives de la région. Elle fonctionne depuis de nombreuses années comme bénévole pour le Montreux Jazz Festival, Athletissima ainsi que le Montreux Volley Masters.

Côté familial, elle est Maman d'un garçon de 16 mois. Etant domiciliée à Veytaux, tout comme ses parents et sa grand-maman, elle apprécie particulièrement notre belle région, la vie et la magnifique situation de notre village, ainsi que la bonne entente générale entre les habitants.

Faisant partie du conseil communal depuis plusieurs législatures, elle intègre rapidement la commission intercommunale du Fonds culturel Riviera. Elle s'intéresse au fonctionnement de notre commune en tant qu'entité ainsi qu'au niveau intercommunal.

Etant consciente de la difficulté de trouver une personne pour reprendre la place que notre cher John a laissée subitement, elle se tient à disposition de notre commune pour se présenter à la 1ère vice-présidence du conseil communal, en espérant être à la hauteur de ce mandat et des tâches que cette fonction implique. »

M. le Président, P. Ruch, remercie Mme Gademann.

M. le Président, P. Ruch, félicite Mme Wicht pour son élection et lui souhaite d'ores et déjà plein succès.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, Mme Valérie Wicht est élue par acclamation.

7. ELECTION D'UN/E 2EME VICE-PRESIDENT/E

M. le Président, P. Ruch, propose la candidature de M. Beat Grand pour le poste de 2^{ème} vice-président.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a d'autres candidatures.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président, P. Ruch, demande à quelqu'un de présenter M. Grand.

M. Thelin présente M. Grand.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je propose B éat Grand en tant que 2 ème vice-président. Actuellement, B éat Grand travaille à l'administration cantonale des impôts. Titulaire d'un Bachelor à HEC Lausanne, il a également fait un passage dans une banque privée genevoise.

Arrivé à l'âge de 8ans en provenance de la commune de Montreux, il a grandi au village et s'est investi dans la vie de la commune. Il a commencé à s'approcher de ProVeytaux à l'âge 14ans en distribuant les flyers au volant de son vélomoteur. Son premier passage officiel à l'association s'effectue entre 2010 et 2014. Il revient ensuite dans la fonction de caissier en 2018 à l'orée de la fête du village.

B éat Grand s'engage également pour la communauté avec le SDIS Riviera en tant que pompier volontaire. Dans son temps libre, B éat Grand a pratiqué plusieurs sports : football, ski de fond, badminton, jujitsu brésilien, course à pied ou vélo. Il essaie d'ailleurs de privilégier ce dernier moyen de transport pour ses déplacements. Aujourd'hui, il apprécie particulièrement une belle randonnée suivie d'une raclette conviviale.

Au travers de sa candidature, B éat Grand désire élargir son implication dans la vie politique de la commune et l'accompagner dans un moment charnière de son histoire.

C'est donc avec grand plaisir que je vous propose B éat Grand pour le poste de 2 ème vice-président et que je ne peux que recommander vivement à vos suffrages. »

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Thelin.

M. le Président, P. Ruch, félicite M. Grand pour son élection et lui souhaite d'ores et déjà plein succès.

Comme il n'y a pas d'autre candidature, **M. B éat Grand** est élu par acclamation.

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

M. le Président, P. Ruch, informe que, suite à la démission de Mme Humbert Bosson au 31 décembre 2021, il faut élire un nouveau membre à la commission de gestion et des finances.

M. le Président, P. Ruch, informe que le bureau a effectué des recherches qui ne se sont pas montrées concluantes.

M. le Président, P. Ruch, informe qu'il va procéder à la récolte des candidatures et que dans le cas où il n'y en aurait pas, cette élection serait reportée à la prochaine séance.

M. le Président, P. Ruch, demande si un conseiller ou une conseillère serait intéressé/e. Ce n'est pas le cas. L'élection est donc déplacée à la prochaine séance du Conseil.

Il remercie l'assemblée de son attention.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, laisse la parole à M. Rey Lescure.

M. Rey Lescure informe que la Municipalité a pris connaissance du budget 2022 VMCV, qui était de CHF 338'000.—, et qui s'élève maintenant à CHF 453'000.—.

M. Rey Lescure rappelle que, jusqu'en 2020, la Municipalité a relativement accepté ces augmentations du budget car il y avait plusieurs paramètres à prendre en compte, comme le manque de chauffeur, ce qui n'était pas conforme à la loi sur les transports publics ainsi que plusieurs erreurs dans la gestion qui ont précédemment été commises. La Municipalité n'ayant eu aucune nouvelle, ils ont gardé le même budget que l'année précédente qui était de CHF 338'000.—. Après avoir appris cette augmentation du budget, la Municipalité a eu une séance avec le responsable des finances des VMCV qui a fourni les explications suivantes : il y a une augmentation des charges de 1% et que l'origine de cette augmentation est surtout liée à la fréquentation des VMCV qui aurait fortement baissée à cause du COVID.

M. Rey Lescure informe que la Municipalité n'est pas d'accord avec cette augmentation et que cette dernière va lancer une concertation auprès des autres communes car ils souhaitent que cela change et que l'étude d'autres solutions soient faite.

M. Rey Lescure souhaite remercier la commission de gestion pour son rapport qui précisait notamment la proposition de voir si la Municipalité avait la possibilité d'intervenir. Il précise qu'il est fort possible que la Municipalité demande son aide au Conseil communal.

La Municipalité a toléré cette situation jusqu'en 2020, mais depuis la situation n'a fait qu'empirer sans recevoir d'informations claires et rassurantes sur cette augmentation du budget.

Il convient de vérifier la validité des explications avancées après coup, à savoir une augmentation des charges de 1% et une baisse des fréquentations de VMCV en lien avec la pandémie du COVID. La Municipalité prend contact avec les autres communes et aussi les VMCV.

Il sera sûrement nécessaire de réfléchir par exemple à un changement des clés de répartition. Il remercie la COGEST de son rapport et de sa proposition que la Municipalité réagisse.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Rey Lescure pour son intervention.

**10. REPONSE AU POSTULAT DE M. J. DELMATTI INTITULE
« POUR LA REALISATION COMMUNE A VILLENEUVE,
VEYTAUX, MONTREUX, LA TOUR-DE-PEILZ ET VEVEY
D'UNE VOIE CYCLISTE SURE, CONTINUE ET FLUIDE LE
LONG DU LAC » (COMMUNICATION/RAPPORT NO
08/2021)**

M. le Président, P. Ruch, rappelle l'intitulé du postulat.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

Personne ne se manifeste.

11. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier à la rue Bonivard et celle du They (préavis No 15/2021**

M. le Président, P. Ruch, relit le préavis.

M. le Président, P. Ruch, informe que la commission se retrouvera le 10 janvier à 20h00 à la salle du Conseil communal en présence du Municipal M. Andler. Il a lancé un appel à certains conseillers. Mme Gademann a répondu positivement. Il demande si d'autres conseillers/conseillères souhaiteraient se joindre à cette commission. Mme Lydie Mareda et M. Pierre-Yves Sauvageat acceptent de compléter cette commission.

M. Imsand informe qu'il ne reçoit pas les mails du Président.

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe qu'ils vont peut-être sur les spams.

M. Imsand prend note.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Imsand d'avoir signalé ce problème.

12. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- a) **Relatif au budget communal 2022 (préavis No 12/2021)**

M. le Président, P. Ruch, donne la parole à M. Thelin

m. Thelin lit l'avis de la commission.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Thelin et ouvre la discussion.

M. Taroni demande à la Municipalité pourquoi le budget 2022 pour le compte « 11.3170 Adm. – Réceptions et manifestations » se monte à CHF 15'000.— alors qu'il s'élevait à CHF

6'680.95 en 2020, bien qu'il soit monté à CHF 25'000.— en 2021, ce qui est sûrement dû au changement de législature. Il demande également, pour le compte « 16.3650.09 Tour. – Divers », pourquoi il passe de CHF 330.— en 2020, à CHF 1'000.— en 2021 et à CHF 10'000.— en 2022.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que l'augmentation pour le compte 11.3170 est due, comme pressenti par M. Taroni, à l'installation des autorités. Elle affirme que les CHF 15'000.— est le montant habituel pour chaque début de législature.

M. Taroni demande pourquoi le budget 2022 pour le compte 11.3170 est aussi élevé en 2022.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que durant l'année 2021 il y a plusieurs réceptions qui n'ont pas pu avoir lieu, comme la réception des nouveaux citoyens, la réception des nouveaux résidents, etc. Elle confirme également que le budget accordé pour l'année de départ d'une législature ainsi que l'année qui suit est toujours le même pour chaque législature.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond, à la deuxième question de M. Taroni concernant le compte « 16.3650.09 Tour. – Divers » Elle explique que sur les quais, que ce soit à Montreux ou à Villeneuve, se déroulent chaque été des animations. Elle relève le fait qu'il y a un « trou noir » sur la commune de Veytaux. Elle informe que ce budget servirait à animer les quais entre Montreux et Villeneuve permettant qu'il y ait une continuité des animations sur ces quais.

M. le Président, P. Ruch, demande s'il y a d'autres commentaires.

Ce n'est pas le cas.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur.

M. Thelin lit la conclusion de la commission.

Il remercie le rapporteur.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur et procède à la votation.

Le préavis a été adopté à l'unanimité sauf une abstention.

M. le Président, P. Ruch, remercie l'auteur et les membres de la commission pour l'ensemble du travail fourni.

b) Relatif au budget 2022 du Fonds culturel Riviera (préavis No 13/2021)

M. le Président, P. Ruch, donne la parole à M. Strebel.

M. Strebel lit la conclusion de la commission.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Strebel et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, P. Ruch, procède à la votation.

Le préavis a été adopté à l'unanimité.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur.

c) Relatif au budget 2022 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 14/2021)

M. le Président, P. Ruch, donne la parole à M. Strebel.

M. Strebel lit la conclusion de la commission.

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

M. le Président, P. Ruch, procède à la votation.

Le préavis a été adopté à l'unanimité.

M. le Président, P. Ruch, remercie le rapporteur.

13. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président, P. Ruch, ouvre la discussion.

M. Thelin informe que la COGEST s'inquiète, au vu de la situation sanitaire, de la situation actuelle du Fort de Chillon. Il rappelle le point « 6.1 DDP à constituer » du préavis N° 08/2018 du 11 juin 2018, qui précise « *Dans l'acte notarié, une clause sera inscrite pour prémunir la Commune de Veytaux en cas de cessation d'activité ou de faillite de la Société du Fort de Chillon Sàrl.* ». Il informe que la COGEST demande à la Municipalité une copie de l'acte notarié, respectivement les clauses traitant du recours, afin que ladite commission soit pleinement informée du risque encouru. Il rappelle qu'un peu plus de 7 millions ont été investis dans le Musée par la société du Fort de Chillon.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que la situation sanitaire est difficile pour beaucoup d'institutions et que le Fort de Chillon est malheureusement en arrêt à cause de contexte difficile. D'après elle, elle n'a pas eu vent d'une quelconque faillite du Fort et que par ailleurs le document demandé peut leur être consulté à la Cogest sans autre.

M. Sherif répond qu'à son avis, la commission de gestion a le droit de consulter ce type de document.

M. Pétignat intervient et informe, que selon lui, les exploitants du Fort de Chillon ont reçu 1 million de la part de l'Etat. Il dit que cela a provoqué des crispations du côté du Château de Chillon à partir du moment où l'exploitation le Musée du Fort de Chillon a décidé unanimement de stopper l'exploitation alors qu'aucune mesure ne les y contraignait durant cette période. Il demande à la Municipalité de prendre ses remarques en considération.

M. Emery est étonné qu'il n'y ait pas eu de communications de la part de la Municipalité pour les rendez-vous organisés pour la fusion de Veytaux et Montreux. Il souhaiterait avoir une communication officielle à chaque séance.

Mme la Syndique, C. Chevalley, confirme que la séance avec M. Curchod, le délégué cantonal aux projets de fusion, a eu lieu. Le plan des différents coûts de ce travail a été établi. La composition et l'organisation des différents groupes de travail des deux communes est supervisé par M. Curchod. Elle informe que la prochaine séance consacrée à la désignation des groupes aura lieu le 10 juin 2022.

M. Emery remercie la Municipalité.

Mme Thelin n'est pas satisfaite de la réponse concernant le trottoir de l'Avenue du They et que son mari a écrit une lettre en date du 14 juin 2019, concernant l'aménagement du trottoir à l'Avenue du They, au point de l'entrée du garage du nouvel immeuble situé en face des travaux. Elle informe qu'en date du 8 juillet 2019, la Municipalité a répondu que toutes les mesures nécessaires seront prises afin de d'éviter d'augmenter la pente et les dangers supplémentaires. Elle constate, qu'à ce jour, rien n'a été entrepris par la Municipalité et que le propriétaire a pu refaire son entrée comme cela l'arrangeait. Elle demande si la commission de salubrité, qui a délivré le permis d'habiter, a soulevé la dangerosité du trottoir à l'entrée du garage.

M. Sherif répond qu'il n'y a pas encore de permis d'habiter étant donné qu'il y a des aménagements extérieurs qui ne sont pas terminés. La commission de salubrité a déjà évalué cette question il y a de cela environ une année et demie. Au sujet de l'aménagement des trottoirs, il informe que des séances de discussions ont eu lieu sur place et que certes le trottoir a une certaine pente, mais qu'aujourd'hui il correspond aux normes en vigueur selon la Municipalité.

M. Emery intervient et revient sur la lecture du procès-verbal et informe que le débat autour de la remarque de Mme Ramser, concernant le bâtiment multigénérationnel, n'a pas été retranscrit au complet. Il revient donc sur l'inquiétude de Mme Ramser et rappelle que ce bâtiment est une masse importante. Il relève qu'il s'agit d'un bâtiment assez imposant, qu'il se situe entre le collège et le vieux manoir et qu'il sera présent pour plusieurs générations. Il sait que la couleur est un choix de la Municipalité mais se demande si celle-ci aurait pris la même décision et accepté cette couleur, dans le cas où un projet de construction aurait été initié par un privé.

M. Sherif entend sa remarque. Il répond qu'une importante réflexion a été menée autour de la couleur du bâtiment. Plusieurs propositions ont été étudiées avec l'architecte aussi bien au niveau de la matérialité des passages que de la peinture, des teintes, des couleurs plus sombres ou plus claires. Il informe qu'il y a eu énormément de discussions à la Municipalité concernant le choix de ce matériel brun que revête le bâtiment. Il répond à la question de M. Emery en affirmant que, selon lui, un bâtiment clair se voit plus facilement sur un paysage alors que les couleurs foncées s'adaptent plus facilement au paysage.

M. Taroni intervient et souhaite que le fait que les choix de couleur et de matériel de façade relèvent uniquement de la Municipalité sans concertation de la commission pour l'urbanisme, par ailleurs facultative, soit mentionné dans le procès-verbal.

M. Vizio intervient en trouvant déplacé s'il venait à l'idée de la Municipalité de faire un Musée du Fort de Chillon par exemple de CHF 25'000.— comme cela avait été décidé l'année passée pour la Fondation du Château de Chillon.

Mme la Syndique, C. Chevalley, lui répond que la Municipalité partage sa vision.

M. Pétignat revient sur le bâtiment multigénérationnel et suppose que les surfaces allouées commerciales ou d'appartement sont connues. Il souhaiterait donc avoir une évaluation des coûts/revenus possibles de ce bâtiment.

M. Rey Lescure répond que dans les conclusions du rapport il est marqué que « *dès qu'à l'avenir le bâtiment sera certainement profitable, l'impact sur les comptes 2022 prévue sera négatif, puisque aucune charge n'a été budgétisée.* » Il rappelle que c'est ce qui avait été dit à la commission de gestion et qu'effectivement aucune charge et aucun revenu n'a été budgétisé car la Municipalité ne sait pas encore quand le bâtiment sera terminé. Il informe que ce bâtiment ne coûte rien en taux hypothécaire travaux et qu'il n'y aurait pas de charges supplémentaires dans le cas d'un retard sur les travaux. Il informe que lorsqu'il y aura des charges, cela signifiera également une entrée de produits. Il rappelle qu'un chiffre avait été fourni suite à une interpellation de M. Emery et que, bien évidemment, ce chiffre n'a pas été suffisant. Il informe que des approximations des montants de charges et produits peuvent être formulé. La Municipalité sait que globalement cela sera positif et à l'avantage de la commune de Veytaux.

M. Pétignat revient sur l'intervention de M. Rey Lescure en exprimant qu'il a compris qu'il n'y a pas de crédit hypothécaire pour ce bâtiment.

M. Rey Lescure répond que ce n'est pas ce qu'il a dit et affirme que le crédit de construction ne leur coûte rien.

M. Pétignat répond qu'il souhaiterait avoir un suivi et demande où se dirigerait la commune dans le cas où le rendement serait négatif, en prenant en compte qu'il n'y a pas de régie mise en place.

M. Rey Lescure répond que la Municipalité travaille sur ces points et qu'ils tâcheront de communiquer quand ils auront des informations plus précises.

M. Thelin a constaté que le parking de l'écureuil sera fermé à partir du 10 décembre 2021. Il constate qu'avec les travaux, il devient de plus en plus difficile de se parquer dans Veytaux. Il rappelle que des tuyaux occupent plusieurs places de parking. Il demande s'il serait possible de réorganiser la disposition des travaux afin de libérer des places.

M. Rey Lescure répond que ce parking est fermé depuis 2 ans et qu'il y a depuis des interdictions de stationner sur ces places.

M. Andler intervient et répond que cela pose un problème à l'entreprise qui fait ses travaux car elle a besoin d'espace pour stocker son matériel et que la réquisition des places actuellement utilisées est la solution la plus arrangeante. Dans le cas contraire, l'entreprise devrait effectuer plus de déplacements pour chercher son matériel. Il comprend bien que cela encombre la voie publique mais qu'ils font leur possible pour pouvoir trouver des alternatives. Il faudra être patient. Il informe qu'il y aura des fouilles dans plusieurs secteurs du village avec l'installation de feux nécessaire pour réguler la circulation. Ces infrastructures doivent être rénovées.

M. Thelin demande où ils pourront se parquer. Il informe qu'il n'y avait presque plus de place dimanche passé.

M. Emery demande s'il s'agit du parking l'écureuil ou celui qui se situe près de l'autoroute.

M. Thelin répond qu'il s'agit de celui de l'écureuil.

M. Rey Lescure dit que le parking de l'ancien hangar sera occupé pour stocker les matériaux. Il répond également qu'une partie du parking pourrait être utilisé, mais qu'à ce moment les camions auront du mal à circuler et manœuvrer. Le but étant aussi d'éviter d'éventuels accidents de parking.

M. Taroni dit qu'aucun de ces arguments ne lui convient. Pour lui les matériaux peuvent être stockés quelque part d'autre et informe du mécontentement des villageois. Il trouve qu'il y a une mauvaise gestion du chantier.

Mme Humbert Bosson dit qu'il faudrait avoir un certain nombre de places à disposition pour les personnes ayant des autorisations de stationnement.

M. Andler répond que l'entreprise qui fait les travaux devrait, dans ce cas, facturer plus car il y aurait des frais de déplacements pour la récupération des matériaux. Il rappelle que la Municipalité doit prendre en compte tous les coûts et qu'ils vont essayer de trouver des solutions.

M. Taroni demande qui décide de ce type de détails, si c'est la commune ou l'entreprise qui prend la décision de ces divers emplacements.

M. Vizio estime que le besoin en places de parking est plus important durant la nuit que durant la journée. Il souhaiterait un certain assouplissement des contraventions durant la nuit.

M. Rey Lescure répond que les agents de sécurités ne passent pas la nuit, mais qu'il va intervenir auprès de l'ASR afin qu'ils soient indulgents pour ces stationnements dans la tranche horaire 20h00 – 07h00. Il rappelle qu'il ne faut pas se garer devant une sortie de véhicule ou tout autre endroit empêchant la circulation.

M. Abdulla rappelle que la Municipalité avait dit le 1^{er} novembre qu'elle allait prendre des mesures concernant le parking. Il demande donc d'avoir des précisions sur ces aménagements. Il souhaiterait avoir accès à davantage d'informations concernant ces travaux et estime que cette tâche revient à la Municipalité.

M. Andler répond qu'un passage sera fait pour pouvoir accéder au parking.

M. Abdulla répond qu'à plusieurs endroits on ne peut pas se parquer.

M. Andler prend note.

Mme Mareda intervient et souhaite parler de l'OFROU (Office fédérale des routes). Elle rappelle qu'en 2018, l'OFROU a laissé l'autoroute bien ravagée et que depuis il y a des nuisances supplémentaires. Elle informe qu'il y a eu des pétitions par la suite ainsi que des discussions avec l'OFROU. Suite à ces discussions, l'OFROU a promis des améliorations et de prendre aussi des mesures. Elle souhaiterait savoir si ces mesures ont été respectées.

M. Andler informe qu'il y a eu des mesures qui ont été faites mais qu'il ne connaît pas les effets et résultats. Il répond qu'il prend note et qu'il va prendre contact avec les personnes concernées.

M. Gatto remercie pour l'ampoule changée devant chez lui.

M. Imsand informe qu'il trouvait dommage que la parole n'a pas été donnée à Mme la Syndique, C. Chevalley, lors de la soirée annuelle de la société de gymnastique alors qu'elle était présente.

Mme la Syndique, C. Chevalley, informe qu'il fut un temps où cela se faisait, mais que ce n'était plus le cas aujourd'hui. Elle indique qu'elle prendrait volontiers la parole si la demande lui est faite.

M. Rey Lescure informe que des policiers et des astreints à la protection civile habitent à Veytaux, ainsi que des ambulanciers et des membres du SDIS. Il souhaite préciser que l'un des membres du Conseil communal a été nommé premier lieutenant et félicite par conséquent M. Thelin pour cette nomination.

L'assemblée applaudit.

M. le Président, P. Ruch, remercie M. Rey Lescure pour cette juste remarque.

M. Michel remarque que la déchetterie, qui se trouve sous le pont de l'autoroute, ressemblait depuis quelques temps de plus en plus à une déchetterie à objets encombrants. Il demande d'installer des panneaux rappelant les règles d'usage de l'endroit. Il a remarqué plusieurs types d'encombrants, comme des chaises, des frigos et autres. Il propose d'éventuellement mettre des caméras.

M. Rey Lescure en prend bien note et en est conscient. Il informe que d'autres cas ont été répertoriés. Il indique qu'il se pourrait que des caméras soient installées.

M. le Président, P. Ruch, laisse la parole à **Mme la Syndique**.

Mme la Syndique, C. Chevalley, remercie chacun de sa présence pour cette séance malgré une situation actuelle instable. Elle indique que les séances en lignes ont repris et que le télétravail est à nouveau recommandé. C'est pourquoi elle remercie l'assemblée de s'être déplacée et ainsi de jouer le jeu démocratique. Elle remercie également le Conseil d'avoir octroyé un budget de fonctionnement pour l'année 2022. Malgré la situation sanitaire actuelle et malgré les attentes qu'elle avait également pour l'année 2021, elle espère que la situation sanitaire s'améliore et que les choses reviennent à la normale pour cette nouvelle année.

Elle exprime sa compréhension pour les citoyens impactés par les travaux qui sont effectués. Elle informe qu'il y aura une séance le 7 décembre 2021 afin de rediscuter de l'organisation des emplacements de ces travaux pour trouver des arrangements qui conviennent à l'entreprise en charge des travaux autant qu'aux habitants. Elle a des connaissances qui doivent se parquer en bas du village et qui doivent porter leurs commissions jusqu'à chez eux. Situation qu'elle ne trouve évidemment pas acceptable.

Elle ne peut en ce sens que reconnaître et appuyer les propos dits durant cette séance.

Elle termine son discours en souhaitant une bonne année à chacune et chacun ainsi qu'à leurs proches. Elle espère, pour tout le monde, que les mesures sanitaires ne seront plus obligatoires.

Elle informe que la soirée de Noël pour les aînés est malheureusement annulée au vu des circonstances. De même, il n'y aura pas d'apéro à la fin de la séance à cause des mesures sanitaires. Elle informe qu'elle pensait faire, avec M. le Président, P. Ruch, un apéro dehors

mais cela s'est avéré trop compliqué et aurait perdu de sa convivialité. Elle indique que chacun/e, avant de sortir, peut se servir de mandarines et d'autres douceurs disposées sur une grande table. Elle souhaite, de la part de la Municipalité, tous les bons vœux 2022 et que cette formule plus que jamais ne soit pas un vain mot.

Elle remercie M. le Président ainsi que toute l'assemblée.

M. le Président, P. Ruch, remercie Mme la Syndique.

L'assemblée applaudit.

M. le Président, P. Ruch, souhaite à chacun et chacune d'heureuses fêtes de fin d'année si possible dans la chaleur d'un foyer ou entouré de belles amitiés. Il remercie l'assemblée pour sa participation.

L'assemblée applaudit.

La séance est terminée à 22h17.

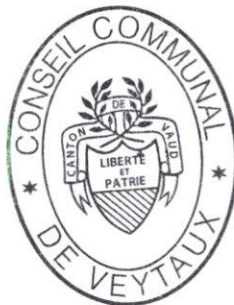
Prochaines séances du Conseil

14 mars 2022, 2 mai 2022, 13 juin 2022, 12 septembre 2022, 31 octobre 2022 et
12 décembre 2022

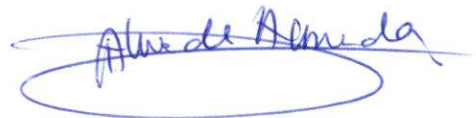
Le Président



P. Ruch



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 6 décembre 2021